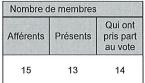
### **MASSAY**

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** Séance du 08/12/2023



Vote à la majorité Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le Et affichage le

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2023.

<u>Présents</u>: LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX -- BEGIN Rémi - BARBIER Karine - TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine - Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles

### Absent(e)s excusé(e)s :

MEUNIER Marion donne pouvoir à Rémi BEGIN LEPLAT Michel

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

### DEL-2023-12-03 - Tarifs 2024 - Maison Communale

## Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Fixer les tarifs 2024 des salles de la Maison Communale pour l'année 2023 comme présenté ci-dessous
- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restants gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l'utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée (Utilisation le midi)		1 journée + lendemain (Utilisation le soir)	
PRIX EN EUROS € - <u>2024</u>	ETE	HIVER	ETE	HIVER	ETE	HIVER
	01/04 – 30/09	01/10 – 31/03	01/04 – 30/09	01/10 – 31/03	01/04 – 30/09	01/10 – 31/03
Association Massay (semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	100	120
Massayais	100	120	200	230	300	340
Autres	140	170	280	350	440	530
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					
Salle - 50 pers	Réunion ( = 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
Salle - 50 pers	ETE	HIVER	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Salle - 50 pers	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation)						
Association Massay						
Association Massay semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation) Association Massay – à						
Association Massay semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation) Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation			01/04 — 30/09 - -	01/10 - 31/03 - -	- -	01/10 - 31/03

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme : En mairie, le 09/12/2023

Le Maine Malievèque

Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance CORNOT Gaëlle

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231208-DEL-2023-12-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023